

250 - LE LUYER - 28022019 - 20415

Sujet: [INTERNET] projet éolien Mailhac sur Benaize

De : Isabelle Le Luyer <isabelle.le.luyer@free.fr>

Date : Thu, 28 Feb 2019 20:15:19 +0100

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Messieurs les commissaires enquêteurs ,

voici en pièce jointe mon avis sur le projet d'implantation d'éolienne dans le bois de Bouéry d'un point de vue écologique.

Isabelle Le Luyer

enquête publique biodiversité.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

A l'attention de Monsieur Guy Joussain, président de la commission d'enquête publique et des commissaires enquêteurs de Mailhac sur Benaize.

J'ai passé mon enfance à Montbrugnaud, hameau se situant à un peu plus d'un kilomètre du projet du parc éolien. Dans moins de 10 ans, à ma retraite je reviendrais vivre dans mon village où je suis propriétaire d'une maison, d'un gîte d'une capacité d'accueil de 10 personnes et d'un bois (parcelle C 246) situé dans la zone du projet. Quittant la région parisienne pour fuir le bruit, la surdensité, je souhaite pouvoir retrouver ma campagne doucement vallonnée, bocagère, authentique et surtout calme éloignée de pollutions sonores. Je souhaite transmettre à mes futurs petits-enfants la beauté de notre campagne comme l'ont fait mes grands-parents et mes parents pour mes enfants. Je souhaite leur offrir un havre de paix et un endroit pour se ressourcer et pour contempler simplement la beauté et la richesse de la nature.

Je connais bien ce bois pour y avoir joué étant enfant, ramasser des champignons, cueillir tous les premiers Mai du muguet... Je suis d'ailleurs miss Muguet 1981, cela semble ridicule mais cela fait partie des petites histoires de Bouéry.

Pour ces raisons affectives, j'ai refusé le bail emphytéotique que m'a proposé EDF EN et depuis la création de ce projet, je m'informe sur l'écologie, la biodiversité, les énergies renouvelables, la préservation des espèces, la forêt, les corridors de la TVB. J'apprends toute la richesse de cet environnement et aujourd'hui je combats ce projet de destruction d'une forêt. Je ne veux pas être considérée comme une « anti-éolien », mais je suis convaincue en regard de toutes mes recherches de l'aberration de ce projet en terme écologique justement.

Liste des handicaps du projet

Choix d'implantation :

- Carte des vents :

Selon la carte de l'ADEME présentant le potentiel du vent vous pourrez voir que nous sommes situés dans l'avant dernière zone, donc les 7 éoliennes du Bois de Bouéry ne sont pas situées dans une zone favorable. La rentabilité de ce projet n'en sera que moindre. Bien sûr, avec des éoliennes de plus en plus hautes, on capte plus les vents mais on défigure aussi de plus en plus nos campagnes. Ainsi, on prive à tout jamais le potentiel de développement touristique de ces régions authentiques.



- Bois de Bouéry : Puit de carbone :

La SRCAE du Limousin p 40 : « **La forêt limousine contribue à stocker du carbone en grande quantité, l'équivalent de 42% des émissions régionales. C'est également un réservoir de biodiversité.** » .

P 43 : « Ainsi, lorsque la quantité de carbone absorbée est supérieure à la quantité réémise il y a absorption de carbone. C'est le cas pour les forêts jeunes et en pleine croissance. La forêt se comporte alors comme un puits de carbone. », « Enfin le stock de carbone en place dans les sols et forêts en région Limousin s'élève à 355 kteq CO2. La préservation des stocks est donc un enjeu au moins aussi important que les absorptions annuelles. ».

Le CSRPN « s'interroge sur la cohérence recherchée lorsque des projets dit « développement durable » sont réalisés sur ces zones : le développement d'une énergie verte affichant la volonté de réduire les gaz à effet de serre est-il audible alors que dans un même temps on parle de l'importance du maintien des forêts (anciennes) comme puits de carbone ? ».

Pour atteindre l'objectif de la COP 21 de Paris et selon l'Office National des Forêts, la forêt est un atout supplémentaire de l'Union européenne pour lutter contre le réchauffement climatique. La photosynthèse permet aux arbres de capter le CO2 et de le séquestrer sous forme de carbone en relâchant de l'oxygène. Les forêts sont le 2e puits de carbone (après les océans) à l'échelle mondiale. Les arbres, la matière organique présente dans les sols, tel l'humus produit par la décomposition des matières végétales, servent aussi de réservoir à carbone. La forêt de Bouéry doit être préservée pour lutter contre le réchauffement climatique.

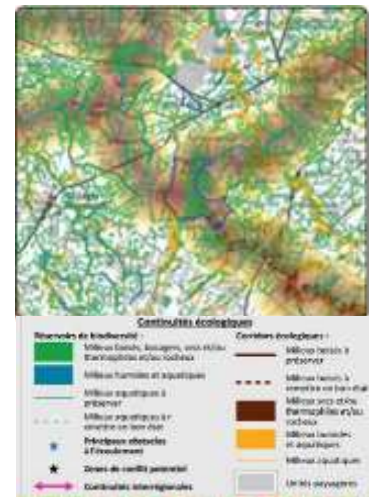
- Bois de Bouéry : Réservoir de biodiversité : Trame verte et Bleue

Le Bois de Bouéry se situe à l'intersection de corridors de la Trame verte et bleue. La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques). Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Trame verte

La Basse-Marche est très peu boisée, le Bois de Bouéry est une forêt ancienne de plus de 250 hectares constituée essentiellement de feuillus. Il représente une richesse écologique rare en Limousin puisque seul 1,2% de la superficie forestière du Limousin est occupée par des bois de plus de 150 ans.

La transition énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique s'apprête par ce projet à saccager une forêt qui non seulement participe au captage du CO2 mais permet aussi la protection d'espèces animales et végétales. 7 éoliennes réparties sur toute la surface de la forêt détruiront les équilibres entre les espèces qui se sont formés sur de nombreuses années. Le Bois de Bouéry forme lui-même un tout vivant en relation avec son environnement. Il constitue une réserve de biodiversité forestière rare en Nord Haute-Vienne qu'il convient de préserver.



SRE : « *Les éoliennes en milieu forestier dégagent un enjeu écologique particulier en région limousine. L'activité des chauves-souris au-dessus de la canopée est d'un intérêt particulier.* ».

Les recommandations générales d'Eurobats sont les suivantes : ***"En règle générale, les éoliennes ne doivent pas être installées dans les forêts, ni à une distance inférieure à 200 m, compte tenu du risque qu'implique ce type d'emplacement pour toutes les chauves-souris.*** ».

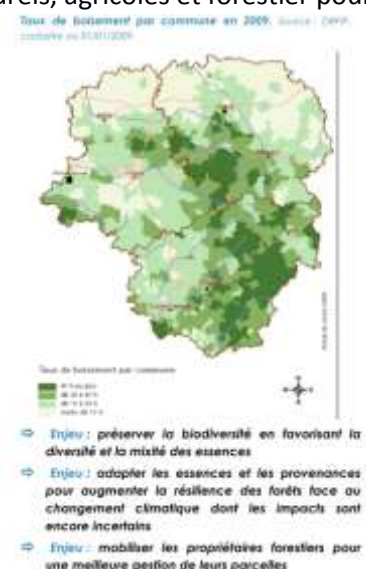
La MRAe 2018: « ***Les milieux forestiers correspondant à des zones potentiellement à fort enjeu pour un projet éolien, le choix du porteur de projet de se limiter à l'étude de zones d'implantation toutes deux en milieu boisé reste inexploité. L'absence d'une recherche de sites d'implantation potentielle sur les autres secteurs du territoire de la commune de Mailhac-sur-Benaize, afin de justifier du choix d'un site de moindre impact environnemental au regard des enjeux et contraintes inhérents à ce type de projet est un point faible majeur du dossier.*** ».

Plan biodiversité : juillet 2018 : objectif 1.3 : Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier pour atteindre l'objectif zéro artificialisation nette : ***« l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, en détruisant et en morcelant les espaces naturels, agricoles et forestiers, contribuent directement à la dégradation du fonctionnement des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité.*** ».

La DREAL 2016 :« ***Le projet se trouve dans le bois de Bouéry, une forêt de feuillus, ce facteur est difficilement compatible avec un projet éolien. Le plan de gestion donne l'âge des boisements concernés (98.25 ha) : beaucoup de bois ont plus de 40 ans, plus de 50 ans (la majorité) et plus de 60 ans.*** ».



Certains arbres déjà abattus en vue du projet (Novembre 2017) avaient quelques centaines d'années.

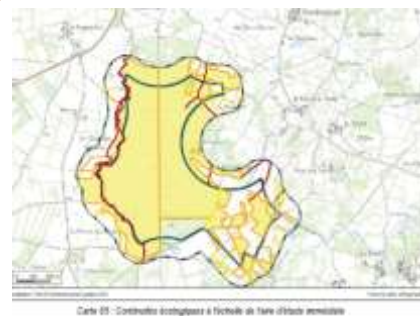


Le Groupe Europe Ecologie Les Verts 2019 : « Quant au fond du dossier, à savoir l'implantation d'un parc éolien dans une forêt dont la biodiversité, partout menacée, a été jusqu'à présent préservée, **c'est un non-sens écologique absolu** ».

Le CSRPN constate « qu'aucun évitement n'a été réfléchi... Ainsi, **la zone est clairement définie dans le SRCE de 2005 (repris dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine) comme un réservoir de biodiversité relié à des corridors, constitué par le maillage bocager** locale encore bien présent sur ce territoire. ».

Vol 2-1 p 140 : « l'aire d'étude immédiate de Mailhac sur Benaize est marquée par la présence d'une large zone boisée : **le bois de Bouéry**. Ce dernier, largement dominé par des essences de feuillus, **représente un réservoir de biodiversité important de par sa surface et sa cohérence**. Lors des inventaires menés dans le cadre de l'état initial de l'environnement, plusieurs groupes d'espèces animales y ont été identifiées. ».

Vol 2-1 p140 : « Lors des inventaires menés dans le cadre de l'état initial de l'environnement, plusieurs groupes d'espèces animales y ont été identifiées. On notera en **particulier une importante diversité de chiroptères, la présence d'une population de Salamandre tachetée en phase terrestre hivernale ou encore la reproduction de l'Autour des palombes**. Ainsi, **ce réservoir de biodiversité structure en grande partie le réseau de corridors écologiques de l'aire d'étude immédiate étendue, puisque les continuités sont principalement localisées en son sein et sur les bordures**. Parmi les éléments importants jouant un rôle de corridors, se trouve tout d'abord un chemin forestier orienté nord/sud, et qui traverse le bois de Bouéry de part en part. Par la suite, les lisières l'entourant forment également des secteurs intéressants, d'autant plus qu'elles constituent la connexion avec les réseaux de haies bocagères voisines (exemple du secteur bocager au sud-est).



Toutes les éoliennes du projet se situent sur les zones les plus sensibles pour les diverses espèces animales du bois ou des migrations. Il est d'ailleurs fort dommageable pour la compréhension des enjeux par le public de ne pas visualiser sur ce type de carte l'implantation des 7 éoliennes. Bouéry comme toutes les forêts ne doit pas devenir une zone industrielle, on se doit de protéger la biodiversité existante.

Les oiseaux dans Bouéry : 69 espèces d'oiseaux nicheuses contactées dont 9 patrimoniales, 8 rapaces dont 4 jugées patrimoniales, 34 espèces en migration.

Vol 2-1 p133 : « Le climat hivernal relativement clément (température assez douces, peu de gelées) sur le site de Mailhac-sur-Benaize permet à un **cortège avifaunistique riche** de se maintenir (48 espèces contactées). Les espèces rencontrées sont principalement des oiseaux forestiers mais également des espèces de zones ouvertes et bocagères. ».

Vol 2-1 p 132 : « Parmi les espèces nicheuses dans l'aire d'étude immédiate, **l'Autour des palombes** dont le statut de conservation n'est pas préoccupant au niveau national mais dont la population est en régression au niveau local (nord Haute-Vienne) constitue un enjeu modéré à fort. **La Linotte mélodieuse et le Pouillot siffleur** dont le statut de conservation est « vulnérable » au niveau national et dont les populations nicheuses sont en régression en Limousin constituent des enjeux modérés. De même, **le Bruant jaune** « quasi-menacé » au niveau national et en régression en Limousin représente un enjeu modéré. »

Vol 5-1, p 70 : « Lors des suivis avifaunistiques, l'Autour des palombes a été contacté à deux reprises », « Les chants territoriaux tels que ceux notés en Janvier indiquent ainsi la **présence d'un territoire de reproduction** », « cette seconde observation faite à plus de deux mois d'intervalle **permet d'affirmer le cantonnement de l'Autour des palombes** dans le secteur de cette entité forestière », « l'Autour des palombes est le rapace forestier par excellence. La superficie et la qualité du boisement sont deux éléments déterminants dans le choix de son habitat. En effet, il niche majoritairement dans les bois de plusieurs centaines d'hectares qui présentent une structure variée. ...**Le bois de Bouéry est ainsi favorable au rapace.** »



La présence d'éoliennes réparties sur la totalité du bois condamne le site comme habitat de l'Autour des Palombes. Le parc éolien contribue par conséquent à la disparition de l'oiseau dans le secteur. Ce n'est pas en évitant la période de reproduction que l'on protégera efficacement cet oiseau. Pour toutes les espèces d'oiseaux c'est leur habitat, leur territoire de chasse qui est menacés. Bouéry est aussi une réserve potentielle pour d'autres espèces qui ne sont pas encore installées.

Bois de Bouéry : couloirs migratoires de 37 espèces d'oiseaux

Vol 2-1 p132 : « *L'aire d'étude immédiate du site de Mailhac-sur-Benaize est localisée à l'intérieur du couloir principal de migration de la Grue cendrée. Lors des journées de vent contraire ou latéral, l'espèce est susceptible de voler en-dessous de 150 mètres. Cette problématique constitue un enjeu modéré à fort.* »



Migrations	- Localisation du site dans le couloir principal de la Grue cendrée	Moyenne à fort	- Meilleure implantation possible des éoliennes : parallèle à l'axe de migration - Si implantation est perpendiculaire et que la largeur de l'emprise du parc sur l'axe de migration excède 1 kilomètre, aménager des trouées de taille suffisante (400 à 1000 mètres) pour permettre le passage des migrants - Éviter de placer des éoliennes dans le prolongement de la vallée de l'affluent du Clivert (barron de 200 mètres de part et d'autre de cette vallée)
	- Flux importants de Pigeon ramier notamment en automne	Moyenne	
	- Flux de migrants plus concentrés entre les deux secteurs étudiés, au nord du secteur sud (automne) et le long des ruisseaux orientés dans l'axe de migration principal traversant le site.	Moyenne	
	- Des espèces migratrices figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux survolent l'aire d'étude immédiate (Busard Saint-Martin, Bondrée apivore, Faucon pèlerin, Milan royal)	Faible à modérée	

Sur le tableau précédent vol 2-1 p 145, on note que les recommandations pour la migration des grues cendrées ne sont pas appliquées. Le site éolien de Bouéry représente donc un danger manifeste pour elles: Les deux rangées d'éoliennes perpendiculaires à l'axe de migration des grues constitue un obstacle majeur à leur migration, de plus les jours de vent contraire ou latéral, l'espèce est susceptible de voler en dessous de 150m, donc pour elles il y a risque de collision et encore les éoliennes E1, E6 et E7 sont implantées le long de l'Asse à moins de 100 mètres.

Les chiroptères

Eurobats : « *Nos connaissances sur l'impact des éoliennes et des parcs éoliens sur l'environnement et en particulier sur les chauves-souris sont actuellement limitées et il est nécessaire de poursuivre la recherche. Jusqu'à présent les études ont confirmé l'effet important que les parcs éoliens pouvaient avoir sur les chauves-souris par collision et perte d'habitat de chasse.* »

Vol 2-1 p135 : « *Au total, 19 espèces ont été recensées au travers de trois protocoles utilisés, constituant un cortège exceptionnel.* », « *Toutes les espèces de chiroptères sont protégées en France. Ceci étant, certaines sont plus menacées que d'autres. Comme le montre le tableau suivant, 11 des 19 espèces contactées présentent un statut particulier (Annexe II*

de la Directive Habitats-Faune-Flore) ou un statut de conservation défavorable : la Barbastelle d'Europe, la Grand Murin, le Petit Murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, l'Oreillard gris, le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe euryale et la Pipistrelle de Nathusius. Ainsi, plus de la moitié des espèces recensées présentent une patrimonialité plus importante. » *Sur les 19 espèces évaluées, 4 présentent un enjeu modéré à fort : Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Nathusius, la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle commune. Ces espèces font partie des plus abondantes sur le site, avec des niveaux d'activités pouvant être forts (Pipistrelles commune et de Kuhl). De plus, la Barbastelle d'Europe et la Pipistrelle de Nathusius possèdent des statuts de protection particuliers et/ou de conservation défavorables. 4 espèces présentent un enjeu modéré. le Murin de Daubenton est régulièrement contacté lors des inventaires acoustiques et est potentiellement présent en gîte arboricole dans le secteur. Le Petit Rhinolophe est peu enregistré sur site, mais des gîtes proches ont été avérés, et l'espèce affectionne le milieu forestier en chasse. Le Rhinolophe euryale et le Petit Murin sont quant à eux déterminant ZNIEFF et rare en région Limousin.* »

Annexe II : Statuts de conservation relatifs à la réglementation européenne en matière de conservation des espèces animales

Espèce	Niveau de sensibilité en Europe	Niveau de sensibilité en Limousin
Noctule commune	Fort	Fort
Pipistrelle de Nathusius	Fort	Fort
Noctule de Leisler	Fort	Fort
Pipistrelle commune	Fort	Fort
Pipistrelle pygmée	Fort	Fort
Méops de Schreibers	Fort	Fort
Rhinolophe de Mehely	Fort	Fort
Pipistrelle de Kuhl	Fort	Fort
Vespère de Savi	Fort	Fort
Sérotine commune	Fort	Fort
Sérotine bicolor	Fort	Fort

Légende : niveau de sensibilité à la mortalité des espèces :

Fort	Moyen	Faible	Très faible
------	-------	--------	-------------

Vol 5-1 p 106 : « *L'activité au sein du boisement de Bouéry est importante, notamment au niveau des points d'eau, des allées forestières et des lisières.* »

Rapport au commissariat général au développement durable : « *les chauves-souris sont sensibles à des facteurs tels que la destruction de leurs habitats, la pollution lumineuse, la rarefaction de leur régime alimentaire, le développement des éoliennes, le dérangement des colonies et sites d'hibernation.* »

Vol 2-1 p 132 : « Parallèlement aux corridors et réservoirs boisés, on notera la présence de réseaux hydrographiques sur les marges ouest et nord-est du bois de Bouéry. Le plus important, **le ruisseau de l'Asse, constitue un enjeu fort et un corridor à préserver**, d'autant plus de par son imbrication avec la lisière ouest du bois. Au nord-est de ce dernier, un réseau composé de deux étangs forestiers ainsi qu'un ruisseau les reliant, forme également un linéaire remarquable. »

Vol 2-1 P82 : « **La zone d'implantation potentielle est en zone de sensibilité forte à très fort vis-à-vis des inondations par remontées de nappes** dans le socle, le risque étant plus important le long de l'Asse, où la nappe affleure. L'étude géotechnique prévue lors des travaux précisera ces données. »

Vol 2-1 p 131 : « Enfin, plusieurs habitats humides, mares et étangs ainsi qu'un réseau hydrographique important sont également recensés. Ces milieux à l'inverse de ceux présentés précédemment présentent un grand intérêt et l'enjeu de conservation est fort. De façon à prévenir tout impact, **il est recommandé d'exclure ces zones et de mettre en place une zone tampon en périphérie sur lesquelles tout aménagement sera proscrit.** »



Vol 5-1 p 55 : « Les étangs et les cours d'eau du site constituent une ressource en eau douce importante à conserver. De plus, **les cours d'eau jouent un rôle de corridors écologiques** en permettant le déplacement d'espèces animales et ainsi de **conserver une diversité génétique indispensable à la survie des populations.** »

Toutes les éoliennes de ce projet se situent à proximité de zones humides propices, favorables et indispensables à toutes les espèces inventoriées dans ce dossier et celles à venir.

Trame Brune

Les espèces présentes dans le sol ont aussi des besoins de déplacement, pour accomplir leur cycle de vie, se reproduire, échapper à des changements ponctuels dans leur environnement, recoloniser un milieu après un épisode de mortalité, etc. Notamment, plus les populations sont isolées, plus elles sont vulnérables (perte de diversité génétique, risque de disparition locale...). Tableau p 9 vol1-3

Le projet cause la perte définitive de 50 442 m² de nature transformée en pistes et plateaux techniques. Ces aménagements nécessitent un décapage du sol sur au moins 40 cm de profondeur. De plus, le long des pistes, des tranchées de 80 cm de profondeur seront réalisées pour enfouir les câbles électriques de chaque éolienne jusqu'au poste de livraison à l'entrée du site. La terre végétale ainsi supprimée sera remplacée par un empierrement sur géotextile. Des socles énormes de béton et de ferraille seront enfouis à jamais dans le sol forestier empêchant définitivement la repousse d'arbre après exploitation du parc éolien.

Consommation de surface	Construction
Eoliennes et fondations	3 575 m ²
Voies d'accès	31 300 m ²
Aires de montage (permanentes et temporaires)	13 022 m ²
Raccordement, postes de livraison et fouilles	2 545 m ²
TOTAL	50 442 m²

5 hectares de nature, de forêt seront définitivement perdus sur un secteur déjà pauvre en forêt. Ces trouées artificielles dans le sol formeront des barrières pour la biodiversité des sols.

La création de pistes et de clairières artificielles, bétonnées bousculera son équilibre et transformera sa biodiversité. En raison d'une augmentation de l'ensoleillement et d'une diminution de l'humidité, un autre microclimat s'installe sur la trouée et se répercute sur la forêt autour et modifie l'abondance des espèces végétales et animales : on appelle cela l'effet lisière ou effet bordure. Placer des éoliennes dans un bois crée une situation irréversible dans la constitution de celui-ci et, avec des essences qui ne seront plus forcément adaptées au milieu et au climat régional, conduira à une atteinte irrémédiable à ce réservoir de biodiversité. L'augmentation de l'activité humaine régulière avec le passage de véhicules motorisés pour les contrôles réglementaires et la maintenance contribueront aux perturbations. Ce n'est plus l'ambiance de forêt qui prévaudra. Certaines espèces s'adapteront mais beaucoup fuiront le site devenu hostile. Des espèces privées de prédation pourraient devenir envahissantes. Un impact sur la végétation est probable. Le déséquilibre se propagera au-delà du Bois sur le bocage environnant par effet de bord.

Conclusion :

L'écologie est la Science qui étudie les relations et les interactions entre les organismes vivants et leur milieu de vie. Si nous pensons à une transition énergétique c'est pour sauver notre planète du réchauffement climatique dû à une industrialisation massive et à une production excessive de CO2. La transition énergétique s'inscrit dans une démarche écologique.

A l'heure ou partout dans le monde les villes cherchent à se végétaliser pour augmenter leur biodiversité et leur bien-être, EDF EN nous propose d'artificialiser un Bois multi-centenaire emblématique dans le secteur.

Ce projet d'installation d'éoliennes dans une forêt composée essentiellement de feuillus de plus de 60 ans et de zones humides bafoue l'écologie. Si au nom de la transition énergétique on menace un réservoir de biodiversité, nous ne sommes plus dans une saine transition énergétique, nous sommes pris au piège de lobbies puissants. Il existe des territoires pour l'éolien moins compromettant pour l'environnement.

Alors que tous les comités scientifiques français et européens ainsi que les études naturalistes du projet alertent sur les dangers environnementaux liés à l'exploitation du Bois de Bouéry en tant que parc éolien, je me demande pourquoi persévérer dans ce sens. Une étude de l'état initial d'un lieu n'a pas pour seule vocation d'aboutir à un projet surtout lorsqu'il est démontré très clairement que le Bois de Bouéry est un réservoir important de biodiversité.

Les bureaux d'études d'EDF EN ont dû minimiser pour chaque espèce d'oiseaux, de Chiroptères, d'arbres les impacts du projet. Pour l'Autour des palombes, ce sujet est épineux, d'une part on a trois ornithologues qui affirment la présence de l'Autour sur le Bois de Bouéry et d'autre part Calidris dément le fait. A qui devons-nous faire confiance, à des ornithologues ou bien à une société dont les revenus dépendent entièrement de son aptitude à faire passer tous type de projet ENR. Calidris a pour charge de déprécier les impacts du parc éolien sur tous les taxons présents dans la forêt de Bouéry. Tous les oiseaux, chiroptères et amphibiens seront affectés par cet espace bruyant et hostile. De surcroit, les allers et venues des visites de maintenance et d'entretien du parc amplifieront les nuisances.

L'exploitation du Bois de Bouéry n'a jamais altérée la richesse écologique de ce bois. Par contre, l'exploitation d'éoliennes va sans aucun doute détruire l'écosystème en place depuis des siècles.

- La conservation ou bien la possibilité de nidification de l'Autour des palombes est définitivement compromise.
- Le bridage prévu laissera 10% de chiroptères se faire massacrer par les éoliennes.

Vol 5-2 p136



- Les oiseaux migrateurs, dans le meilleur des cas éviterons notre région mais pour nous les habitants, la migration des grues fait partie de notre culture, elles font sens pour nous.

Il ne s'agit pas de brider ou d'accompagner pour réduire les impacts du projet, il faut juste éviter ce projet aberrant en termes d'écologie. La transition énergétique se doit de protéger des zones à fort potentiel écologique.

La commune de Mailhac sur Benaize semble d'après études ne pas avoir de sites favorable à un projet éolien. Il faut savoir se résigner et se réjouir de posséder une forêt si riche et si rare de par sa biodiversité. Il n'y a aucune obligation d'installer des éoliennes quand il s'avère que le coût environnemental du projet est supérieur au bénéfice énergétique escompté. Dans ce cas, nous devons la protéger contre toute atteinte à son entité.

En souhaitant avoir retenu votre attention, recevez Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.

Isabelle Le Luyer, 42 avenue de la concorde, 91400 Orsay